Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 066-216602128-20260922-99_2026-DE

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six et le Vingt Deux Septembre à Dix Huit Heures Trente.
Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Guy ROUQUIE, maire de Torreilles.
Date de convocation du conseil municipal : 16 septembre 2026.
Présents : Guy ROUQUIE, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED-GARCIA, Gérard CEBELLAN, Emma SABATE, Jean-Luc ROMERA, Sébastien CABRI, Monique DEYRES, Marie-Christine BEYLEIX MOISAN, Patrick REDA, Christophe PEREZ, Nathalie VILLALONGUE, Sandrine JOUE-MACH, Jean-Michel PONCE, Coralie ZAMORA, Jean-Christophe MARGAIL, Audrey GALLOY, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Bénédicte ROGER.
Absents excusés : Emilie MONTANES donne pouvoir à Agnès BLED, Pierre FAGET donne pouvoir à Geoffrey TORRALBA, Christophe CLARET donne pouvoir à Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY donne pouvoir à Monique DEYRES, Emilie COUVEZ donne pouvoir à Damien CLET, Bastien MONREAL donne pouvoir à Bénédicte ROGER.
En exercice : 27 Présents : 21 Ayant pris part au vote : 27
Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.
Bénédicte ROGER est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délibération n°099/2026
Tarifs des festivités de fin d'année 2026

Monsieur Jean-Luc ROMERA, adjoint au maire, informe l'assemblée qu'il convient de fixer les droits d'entrée ainsi que les tarifs de location des emplacements dans le cadre des animations organisées par la commune durant les festivités de fin d'année 2026, conformément au tableau ci-dessous :

TARIFS DES MANIFESTATIONS MUNICIPALES	
NOM DES MANIFESTATIONS	TARIFS
MARCHÉ DE NOËL	
Location d'un chalet du 16 au 21 décembre 2026	600,00€
Location d'un comptoir du 16 au 21 décembre 2026	200,00€
CONCERT DE NOËL	
Droit d'entrée au concert de Noël dimanche 20 décembre 2026	10,00€

Monsieur Jean-Luc ROMERA précise que les recettes correspondantes ont été inscrites au budget annexe de l'OMAC et qu'elles seront perçues via la régie de recettes et d'avance de l'OMAC.

Le conseil municipal, Ouï l'exposé de monsieur Jean-Luc ROMERA, adjoint au maire,
après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

- DECIDE de compléter la grille tarifaire de l'OMAC avec les montants présentés ci-dessus ;
- AUTORISE monsieur le maire ou l'élu délégué à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles,
Les jours, mois et an que dessus.
Certifiée exécutoire suivant transmission
En préfecture du : 24 SEP. 2026
Et publication du : 24 SEP. 2026

Le maire,

Guy ROUQUIE

MAIRIE DE TORREILLES (Pyr. Or.)

La secrétaire,

Bénédicte ROGER